

**La directrice académique,
Directrice des services départementaux de
l'Éducation nationale de la Dordogne**

SG/BB

- VU le code de l'Éducation,
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État
- VU la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives au dialogue social,
- VU le décret n° 2014-1166 du 9 octobre 2014 relatif à la prorogation et à la réduction de la durée des mandats des membres de certains organismes consultatifs de la fonction publique de l'État,
- VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'État,
- Vu le procès-verbal du 4 décembre 2014 des élections au CTA, fixant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants au CTA, ainsi que le nombre des sièges attribués pour le CTSD de la Dordogne ;

- A R R E T E -

ARTICLE 1. – La composition du comité technique spécial départemental de la Dordogne est fixée comme suit, pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2015 :

I – REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires :

Mme l'Inspectrice d'académie, Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Dordogne, président,
Bruno BREVET, secrétaire général, DSDEN de la Dordogne

II – REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Membres titulaires :

FSU

- Abderafik BABAHANI, professeur certifié, Collège Montaigne PERIGUEUX
- Vanda BONNAMY, professeure des écoles, Ecole Élémentaire RAZAC SUR L'ISLE

- Alain CHABRILLANGEAS, professeur des écoles, Ecole Maternelle CHAMPCEVINEL
- Teddy GUITTON, professeur d'EPS, Lycée Jay de Beaufort PERIGUEUX
- Jean-Luc MASSIAS, PLP, LP de l'Alba BERGERAC
- Vincent PERDUCAT, professeur des écoles, Ecole Elémentaire E. Rostand BERGERAC

UNSA

- Anne MARCHAND, professeure agrégée, Lycée Albert Claveille PERIGUEUX
- Natacha ETOURNEAU, professeur des écoles, Ecole Maternelle Clos Chassaing PERIGUEUX
- Jérôme BOUSQUET, professeur des écoles, Ecole Primaire SAINT PIERRE DE CHIGNAC
- Emmanuel SAGOT, professeur des écoles, Ecole Primaire SIGOULES

Membres suppléants :

F.S.U.

- Alain BARRY, professeur des écoles, Ecole Elémentaire THIVIERS
- Sophie CHABRILLANGEAS, professeure des écoles, Ecole Elémentaire Gour de l'Arche PERIGUEUX
- Nathalie COTTRET, professeure d'EPS, Lycée Bertran de Born PERIGUEUX
- Jean-Pierre JOUANNEAU, professeur certifié LP Pré de Cordy SARLAT
- Carole LAPEYRONNIE, professeure certifiée, Lycée Alcide Dusolier NONTRON
- Sabine LOUBIAT-FOUCHIER, professeure des écoles, Ecole Elémentaire Les Cébrades NOTRE DAME DE SANILHAC

UNSA

- Jean-Pierre LEGRAND, Personnel de direction, Collège Montaigne PERIGUEUX
- Yamina AZZOUG, professeure de lycée professionnel, Cité scolaire Alcide Dusolier NONTRON
- François MARTY, professeur des écoles, Ecole Elémentaire du Toulon, PERIGUEUX
- Thierry HADJADJI, professeur des écoles, Ecole Elémentaire du Toulon PERIGUEUX

ARTICLE 2. - Le secrétaire général de la direction académique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

à PERIGUEUX, le 29 janvier 2015

Pour le recteur et par délégation,
La directrice académique


Jacqueline ORLAY